

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 039-243900420-20260209-17_2026-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 09 février 2026

Date de convocation
27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 09 février à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ecleux au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Adhésion à BGE Franche-Comté
N°17/2026

Nombre de membres

40

Présents

36

Représentés

2

Excusés

3

Votants

38

Présents

Mesdames Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Naudeix, Rose, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés MM. Truchot (procuration à Mme Sermier), Koehren, Théry (procuration à M. Della Santa).

Absents Mme Faivre.

BGE Franche-Comté est une association, membre du premier réseau d'aide à la création d'entreprise. Cette structure constitue un partenaire essentiel dans l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise. Elle permet notamment aux porteurs de projet d'affiner, de structurer et de développer leurs projets, d'accompagner à la réalisation de l'étude de marché, de mobiliser les financements, de conseiller sur les statuts, etc.

Il est proposé au Conseil communautaire de se diriger vers l'option selon laquelle la Communauté de communes du Val d'Amour devient membre de soutien (et reçoit annuellement les données chiffrées correspondant à son territoire) pour un montant forfaitaire de 250€ pour l'année 2026.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver la Communauté de communes du Val d'Amour à recueillir ces données dans le cadre de sa compétence développement économique, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion à BGE Franche-Comté pour l'année 2026,
- Autorise le Président à signer le bulletin d'adhésion 2026 et tous les documents afférents,
- Autorise le Président à payer la cotisation annuelle de 250€,

- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

